

**PROCES VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DUCONSEIL DEPARTEMENTAL
DU VAR DE L'ORDRE DES MEDECINS
DU 4 SEPTEMBRE 2017**

I - REGLES DE DROIT ADMINISTRATIF

Membres Titulaires présents

Docteurs Etienne ALLIOT -Sophia BENSEDRINE – Jean-Marc BOISSIER – Alain CHERSTIAN – Gilbert DAVID -Pierre GRAS - Richard GUERIN - Geneviève HAGGAI DRIGUEZ – Nelly ISNARDON – Pierre JOUAN, Président - Julien LECUYER – Jean-Luc LE GALL – Jean-Jacques LION – Christian LOUBIGNAC - Laurence PALLIER – Francis ROUX – Catherine THIEBAUT DEFAUC - Marie-Claire TUFFERY - Catherine VEYSSIERE BERTRAND, Trésorière

Membres Titulaires excusés

Docteurs Murielle ALIMY – Christian MOUTTE

Membres suppléants

Docteurs Gil CHABASSOL – Michel BLANC – Théophile GONZALEZ - Serge ETIENNE- Pascal TESSIER – André François CHAIX

Quorum : le quorum est atteint.

Le Docteur Pierre JOUAN, Président, ouvre la séance à 20h30, et excuse les membres absents.

Observations et approbation du procès-verbal de séance plénière :

Le procès-verbal de la séance plénière du 3 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – LA TENUE DU TABLEAU

A – INSCRIPTIONS

➤ **Présentation des dossiers d'inscription par les Drs David – Guerin – Isnardon - Le Gall - Thiebaut Defaux - Tuffery**

Dr TARAMASCO Vincent – Provient du Pacifique Sud – Sp en Pathologie Cardio-Vasculaire – PH au CHITS Toulon

Dr KONAN Nicolas Kouassi – 1^{ère} inscription – diplômé de la faculté d'Abidjan – MG collaborateur libéral du Dr Tzvetan – Toulon

Dr CHIKHI Laurent – Provient des Alpes Maritimes – MG libéral – à Ste-Maxime

Dr AMEDEO Bernard – Provient des Alpes Maritimes – MG à Ste-Maxime – Successeur Dr Delsart

Dr LE JEAN Franck – Provient de la Marne – Sp en Anesthésie et réanimation en exercice libéral au sein de la SELARL des Anesthésistes de l'Estérel à Fréjus

Dr BETTAYEB Lounes – Provient de la Dordogne – Sp en Psychiatrie – PH au CH Henri Guérin à Pierrefeu

Dr CRISTOFARI Don Jean – Provient de la Haute Corse – Sp en chirurgie générale – retraité

Dr MARLIEN Bernard – Provient de la Haute Corse – MG – retraité actif à Sanary

Dr CARLO Saroufim – Provient de l'Oise – MG – PH au CHITS Toulon

Dr BERETTI Philippe – Provient de Mayotte – MG – libéral à la Seyne – Successeur Dr Blanc

Dr ZAHRA Laurent – Provient des Bouches du Rhône – MG libéral à Ste-Maxime

Dr NEDELCO Anamaria – 1^{ère} inscription – Sp en chirurgie pédiatrique – à Toulon

Dr TIRINTICA Andrea Raluca – 1^{ère} inscription – sp en psychiatrie – praticien contractuel au CHITS Toulon

Dr PERDRIEL VAISSIERE – Provient de la Réunion – MG – salarié EFS sur le site de Toulon

Dr CAILLE PERDRIEL VAISSIER Laetitia – Provient de la réunion – Sp Ophtalmologie – remplaçante

Dr MARZY Léa – provient du Finistère – MG – remplaçant

Dr CHAROY BREJON Claire – 1^{ère} inscription – MG – remplaçant
Dr RAHAL Michel – Provient des Alpes Maritimes – Sp en Gynécologie obstétrique – collaborateur libéral avec le Dr Thiebault Elisabeth à Gassin

➤ **Inscription SELAS**

SELAS de médecin spécialiste en **ANESTHESIE REANIMATION** – Sous le N° 83/212 ayant pour raison sociale :

« **MAISON MEDICALE SOMMEIL VIGILANCE RESPIRATION** »

Siège social : 3, Rue Lucien Simon – 83210 Solliès-Pont

Associée : Dr Cheval Christine – inscrite sous le N° 7498

➤ **Modifications SEL ou SCP**

- **SELARL ONCOVAR – N° 83/38 –**

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2017, il est entériné l'entrée en qualité d'associé du Dr FEZOUI Hacène, spécialiste en Hématologie option Onco-hématologie.

Les associés sont les suivants :

- Docteur BERDAH Jean-François
- Docteur BERNARD Philippe
- Docteur WENDLING Jean-Louis
- Docteur GISSEROT Olivier
- Docteur EL DEMERY Mounira
- Docteur FEZOUI Hacène

Les lieux d'exercice de la SELARL :

- Clinique St Jean – 1, Avenue Georges Bizet – 83000 Toulon
- Clinique Ste Marguerite – Avenue Alexis Godillot – 83400 Hyères
- Clinique du Cap d'Or – 1361, Route Anciens Combattants Indochine – 83500 La Seyne

- **SCP DES MEDECINS ANESTHESISTES RANIMATEURS DE LA CLINIQUE ST JEAN – N°83/30**

Par procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2017 il est entériné l'entrée en qualité d'associée du Docteur RICHARD MOUBARAK Hélène, spécialiste en Anesthésie Réanimation.

Les associés sont les suivants :

- Dr KADOCH Ruben
- Dr LOUVEL ZBYTEK Françoise
- Dr VASSALLO CECCALDI Dominique
- Dr BALEZ Vincent
- Dr JOLY Fabrice
- Dr DIBIAINE GADEA Christelle
- Dr FADE Benoit
- Dr RICHARD MOUBARAK Hélène

Le lieu d'exercice de la SCP :

- Clinique St Jean – 1, Avenue Georges Bizet – 83000 Toulon

- **SCP DE MEDECINS – GREILLIER – ROUJON – PINET – MILHE – BORGNA – N° 83/56**

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2017, il est entériné :

- La démission en qualité de cogérant du Docteur MILHE François
- La nomination en qualité de cogérant du Docteur MILTGEN Jean

La dénomination sociale de la SCP sera désormais la suivante :

« SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE MEDECINS GREILLIER – ROUJON – PINET – BORGNA – MILTGEN »

Les associés sont les suivants :

- Dr GREILLIER Philippe
- Dr ROUJON Jean-Jacques
- Dr PINET Christophe
- Dr BORGNA Mireille

- Dr MILTGEN Jean

Les lieux d'exercice de la SCP :

- Polyclinique les Fleurs – 332, Avenue Frédéric Mistral – 83190 Ollioules
- 11, Avenue Maréchal Foch – 83170 Brignoles

- **SELAS DES LABORATOIRES BILLIEMAZ – 83/13**

Décisions du 21 avril 2016 et du 26 juillet 2017 de l'ARS PACA portant modification du changement de dénomination sociale de la SELAS DES LABORATOIRES BILLIEMAZ en « **CERBALLIANCE COTE D'AZUR** » et actant les modifications intervenues dans le fonctionnement de la SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR ».

La liste des biologistes responsables et des biologistes co-associés est la suivante :

- Anne COHEN BILLIEMAZ, pharmacien, Président de la Société et biologiste responsable
- Zoubir ADJTOUTAH – Pharmacien Biologiste
- Christophe ARZUR - Pharmacien Biologiste
- Sandrine BARRIEU MOUSSAT – Pharmacien Biologiste
- Michel BARTHEL – Pharmacien Biologiste
- Stéphane BOZIC – Médecin Biologiste
- Patrick BRISOU – Médecin Biologiste
- Olivier DEJOUX – Médecin Biologiste
- Mélodie GALICE – Pharmacien Biologiste
- Delphine GIRARD LAMOULERE – Pharmacien Biologiste
- Jacqueline HAMON – Pharmacien Biologiste
- Insaf JOUMADY – Pharmacien Biologiste
- Aurore KECHKEKIAN – Médecin Biologiste
- Laurence LACROIX SERTHELON – Médecin Biologiste
- Marie Dominique LEBEURRE BARTHEL – Pharmacien Biologiste
- Fabrice LECCIA – Médecin Biologiste
- Véronique LEMARQUIS – Pharmacien Biologiste
- Jérôme MASLIN – Médecin Biologiste
- Cécile PILEIRE – Pharmacien Biologiste
- Laurence PROTS – Pharmacien Biologiste
- Vincent RAIMONDI – Médecin Biologiste
- Pascale RIOUFOL – Pharmacien Biologiste
- Bruno ROURE – Médecin Biologiste
- Marion SAFONT – Pharmacien Biologiste
- Bernard SENBEL – Médecin Biologiste
- Jean-Eric SENLIS – Pharmacien Biologiste
- Bruno SUDAN – Médecin Biologiste
- Adriana TIRNEA – Médecin Biologiste
- Patrick ZAKINI – Pharmacien Biologiste

Liste des sites exploités :

Plateau technique non ouvert au public :

- Site « Central » - 1242, Avenue Jean Monnet – 83190 Ollioules (siège social de la société)
- Site Cogolin – Centre Commercial Agora – Bt D – Quartier Soubeiran – Bld De Lattre de Tassigny – 83310 COGOLIN
- Site Gassin – Espace Santé du Golfe de St Tropez – Rond-Point Général Brosset – RD 550 – 83580 Gassin
- Site Clotis – 29, Avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères
- Site Edith Cawell – 26, Rue Edith Cawell – 83400 Hyères
- Site La Crau – 16, Avenue Général de Gaulle – 83260 La Crau
- Site La Garde – Résidence le St Anne – 105, Montée du Thouar – 83130 La Garde
- Site Pelegrin – 90, Avenue Charles de Gaulles – 83500 La Seyne sur mer
- Site Darmon – 2, Avenue Garibaldi – 83500 La Seyne sur mer

- Site Detolle – 2, Avenue Marcel Dassault – 83500 La Seyne sur mer
- Site St Laurent – Immeuble le St Laurent – 39, Rue Auguste Picard – 83500 La Seyne sur mer
- Site République – 27, Rue de la République – 83270 St Cyr sur mer
- Site Pradeaux – ZAC Pradeaux – Cap St Cyr – 83270 St Cyr sur mer
- Site St Tropez – Avenue Paul Roussel – 83990 St Tropez
- Site Strasbourg – 7, Bd de Strasbourg – 83000 Toulon
- Laboratoire d'AMP Clinique St Michel – Place du 4 Septembre – 83000 Toulon
- Site du Marché – 2, Place Martin Bidouré – 83200 Toulon
- Site Général Brosset – 360, Avenue Général Brosset – 83200 Toulon
- Site Le Sicié – 3, Place Jean Mermoz – 83000 Toulon

Dans les Alpes Maritimes :

Plateau technique non ouvert au public :

- Site Plateau St Jean – Immeuble Maramu – 52/54, Avenue des Alpes – 06800 Cagnes sur mer
- Site La Pointe – 13, Route Départementale 2204 – 06440 Blausasc
- Site St Jean – Centre de consultations St Jean – Bt A – 53, Avenue des Alpes – 06800 Cagnes sur mer
- Site Le Labo – 10, Cours du 11 Novembre – 06800 Cagnes sur mer
- Site La Trinité – 5, Bd François Suarez – 06430 La Trinite
- Site Hibiscus – 448/454, Route de Grenoble – 06200 Nice
- Site St Roch – 1, Rue Acchiardi de St Léger – 06300 Nice
- Site Lamat – 165, Avenue du Docteur Maurice Donat – 06700 St Laurent du Var
- Site La Villa – 1, Rue de la République – 06270 Villeneuve Loubet

- SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR – 83/06

Par arrêté du 27 juin 2017 l'ARS PACA a autorisé l'opération de la fusion absorption de la Société « LABORATOIRE BLEONE-DURANCE » inscrite au Tableau de l'Ordre des Médecins des Alpes de Haute Provence sous le N°04/15 en date du 15 décembre 2009, par la Société LABAZUR ALPES-SUD VAR avec effet au 30 juin 2017.

La liste des biologistes directeurs généraux et coresponsables est la suivante :

- Rémy PASCAL, pharmacien biologiste
- Magali SOURD, médecin biologiste
- Michel Yves BERNARD, pharmacien biologiste
- Christine LAPORTE, pharmacien biologiste
- Hervé REVERDY, pharmacien biologiste
- Jacques YVETOT, médecin biologiste
- Bernard LABIT, médecin biologiste
- Yvan SANCHIS, médecin biologiste
- Emmanuel DELAUNE, médecin biologiste
- Adel HERDA, pharmacien biologiste
- Frédéric MEISSONNIER, médecin biologiste
- Monica ROBE, médecin biologiste
- Stéphane BAIBOURDIAN, médecin biologiste
- Jean-François WETTELWALD, médecin biologiste
- Simone MILLET, pharmacien biologiste

Les sites exploités :

- 12, Bd Saint Louis – 83170 Brignoles
- Lieu dit St Pierre – 83136 Garéoult
- ZAC Frey Redon – 83136 Rocbaron
- ZAC de la Laouve – Lot N°7 – 83470 St Maximin
- Route Nationale 7 – Quartier Taurelle – 83340 Le Cannet des Maures
- Rue Gutenberg – 83470 St Maximin

- Quartier de l'Enclos – 83560 Rians
- 35, Bd Grisolle – 83670 Barjols
- 4, Avenue Paul Arène – 04200 Sisteron
- 8 B, Rue Gabriel Barbaroux – 83340 Le Luc
- 5, Place Clémenceau – 83550 Vidauban
- 22 C, avenue du Maquis Morvan – 05300 Laragne Monteglin
- 3, Bd André Lacroix – 04600 St Auban
- 1, Place du Tampinet – 04000 Dignes les Bains
- Avenue des 3 Frères Arnaud – 04400 Barcelonnette

- **SELAS LABM DU LAC – 83/18**

Suivant décision en date du 23 juin 2017 il a été décidé le changement de dénomination de la SELAS LABM DU LAC pour adopter celle de « LABAZUR ILAB ».

Le siège social est à :

- Montauroux (83440) – Le Plan oriental Bt B – local N° 10 – RD 562

La Société exploite un laboratoire de biologie médicale sur les sites suivants :

- Site Montauroux – Le Plan oriental Bt B – local N° 10 – RD 562 – 83440 Montauroux
- Site Peymeinade – Les Bastides de la Bléjarde – 13, Avenue Frédéric Mistral – 06530 Peymeinade
- Site Fayence – 104, Chemin de Draguignan – 83440 Fayence
- Site Triberg – 259, Rue de Triberg – 83600 Fréjus
- Site Fréjus – 364, Avenue Lou Gabian – 83600 Fréjus
- Site Collet – Résidence l'Aliandier – 36, Bd Paul Montel – 06200 Nice

Associés professionnels exerçant

Mr Romain ZANCHI, pharmacien biologiste

Mr Antoine TREIL-PERALDI, pharmacien biologiste

Mr Roger ARNAUD, pharmacien biologiste

Mme Aurore BARTOLO, pharmacien biologiste

Mme Stéphanie DESFOSES-ALEX, pharmacien biologiste

Dr Guillaume COLLET, médecin biologiste

- **SELAS MEDIPATH – 83/03**

Protocole d'accord du 20 avril 2017 portant sur l'absorption par voie de fusion de la SCP ALBOUY GUIHAUME inscrite au Tableau de l'Ordre des Médecins du GARD sous le N° 10039 en date du 20 décembre 1988, par la SELAS MEDIPATH, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Les associés sont les suivants :

- Docteur CORBY Sébastien- Docteur TERRIER Jean-Pierre - Docteur WEINBRECK Nicolas
- Docteur TABARY MARTIN Laurence - Docteur VIRE Olivier - Docteur BENDERITTER Evelyne
- Docteur PALAU Richard - Docteur GRILL Jean-Marie - Docteur TACHON Christine
- Docteur SEMPLICI Dominique - Docteur LEMAIRE Jean-Christophe - Docteur PONT Frédéric
- Docteur TANGUY Françoise - Docteur MARTINI François - Docteur MEDIONI Louis Dan
- Docteur BOISSY Christian - Docteur MARTINOLI Alain - Docteur PETITJEAN Christophe
- Docteur FIGUCCIO Marielle - Docteur RAOUX Delphine - Docteur CHABANNE Annie
- Docteur ALBERTINI Anne Flore - Docteur CHETAILLE Bruno - Docteur BUONO Jean-Pascal
- Docteur LEVREL Olivier - Docteur NEUMANN Frédéric - Docteur LAUSSEL RIERA Anne Claude
- Docteur VAUNOIS Brigitte - Docteur MEUNIER CARPENTIER Séverine - Docteur BARNEON Gilbert - Docteur DURAND Luc - Docteur GASPARD Catherine - Docteur GIRARDOT Brigitte
- Docteur DODERO Franck - Docteur GARCIA Thierry - Docteur ADRIANSEN Aurélie
- Docteur CALVO Jessica - Docteur ALBOUY Anouk - Docteur GUIHAUME Florence

Le siège social de la SELAS MEDIPATH est à Fréjus (83600) – Pôle d'Excellence Jean-Louis – 263 Via Nova

Les lieux d'exercice de la SELAS MEDIPATH sont les suivants :

Département du VAR :

- MEDIPATH – Pôle d'excellence Jean-Louis – 263, Via Nova – 83600 Fréjus
- MEDIPATH – Centre Commercial Hermès – 13, Bd Clémenceau – 83300 Draguignan
- MEDIPATH – Les Grégoriennes 3A – 23, Avenue Victoria – 83400 Hyères
- MEDIPATH – 219, Rue Revel – 83000 Toulon

Département des ALPES MARITIMES :

- MEDIPATH – 80, Allée des Ormes – 06250 Mougins

Département des BOUCHES DU RHONE :

- MEDIPATH – 41, Rue des Poilus – 13600 La Ciotat
- MEDIPATH – 165, Rue Corindon – 13510 Eguilles

Département de L'HERAULT :

- MEDIPATH – 1227, Rue de la Valsière – ZAC de la Tuilerie – Parc Euro-médecine – 34090 Grabels

Département du GARD :

- MEDIPATH – 9, Bd Gambetta – 30100 Alès

B – QUALIFICATIONS

➤ **DES** : 4

➤ **Diplôme européen** : 2

➤ **PAE** : 2

➤ **Equivalence CES** : 1

➤ **Commission nationale de qualification**

MEDECINE GENERALE – Commission du 4/07/2017

Dr CMC – avis favorable qualifié spécialiste

Dr GJP – avis défavorable pour les motifs suivants :

« *Après avoir pris connaissance des éléments du dossier du candidat, la Commission constate qu'il exerçait comme médecin militaire jusqu'en 2015.*

Il exerce actuellement en qualité de médecin généraliste salarié pour la prise en charge somatique au sein d'une structure spécialisée : il ne justifie pas d'activité de soins de santé primaires ambulatoires ni de pratique en matière de suivi gynécologique et de prise en charge des enfants.

*Par conséquent, la commission émet un **avis défavorable** à sa demande de qualification de spécialiste en médecine générale. En effet, le candidat a une pratique de médecine polyvalente ancienne et ne justifie pas d'une activité actuelle de soins de santé primaires ambulatoires répondant aux critères de l'exercice en médecine générale ambulatoire.*

La commission lui recommande de réaliser un bilan de compétences dans le cadre du DIU de « qualification pour l'exercice de la médecine générale » et de faire les formations en conséquence. »

C – TRANSFERTS

ARFI Lisa – transférée le 8/08/2017 dans les Alpes Maritimes

BALLY Jérôme – transféré le 18/08/2017 dans les Bouches du Rhône

BURTIN TACHON Cécile – transférée le 11/08/2017 dans le Finistère

CASOETTO Julie – transférée le 29/08/2017 dans les Bouches du Rhône

CHALARON Bruno – transféré le 23/08/2017 dans l'Isère

CHALVIGNAC Caroline – transférée le 1/08/2017 dans les Alpes Maritimes
COPIN Isabelle – transférée le 17/07/2017 à la Réunion
DELORT Bénédicte – transférée le 8/07/2017 dans les Bouches du Rhône
DUPONT Jonathan – transféré le 15/08/2017 dans le Finistère
GESQUIERE DANDO Aude – transférée le 13/08/2017 dans le Finistère
HOCEDEZ Manon – Transférée le 1/09/2017 dans les Bouches du Rhône
LE BIDEAU Anne Solenne – transférée le 19/07/2017 sur la liste spéciale des médecins résidant à l’Etranger
LUSSATO Philippe – transféré le 1/08/2017 en Corse du Sud
RUIZ Ulysse – transféré le 12/07/2017 dans les Alpes Maritimes
ZIMRA Claudy – transféré le 16/08/2017 dans le Lot

D – CHANGEMENTS ADRESSE PROFESSIONNELLE

BALUTA BOGDAN Aurelian – le St-Louis – Place Pierre Coulet - 83700 St Raphaël
BERTIN ZAIGOUCHE Edwige – Mairie d’Hyères – Avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères
BOSCU Georgeta – CHS Pierrefeu Henri Guérin – Quartier Barnencq – 83390 Pierrefeu
BOURGARD Audrey – Bt L’Olivier – 65, avenue Sadi Carnot - 83130 La Garde
CAULLERY MICHAEL – Immeuble St-Louis – 222, place Pierre Coulet – 83700 St Raphaël
CHASSAIGNON Cécile – CHI Fréjus/St-Raphaël – 240, avenue de St-Lambert – 83600 Fréjus
DE IRIO Ugo – CH la Dracénie – Route de Montferrat – 83300 Draguignan
FEZOUÏ Hacene – Clinique St-Jean – 1, avenue Georges Bizet – 83000 Toulon
GUEVEL Erwan – AIST 83 – 398 Av Joseph Louis Lambot – ZI – 83130 La Garde
HAMON Damien – Espace Aurora 1 – 1251 avenue Pierre Auguste Renoir – 83500 La Seyne sur mer
LAURENT Fanny – Résidence Park Azur – 130, avenue de la Calade - 83140 Six Fours
MANCUSO Françoise – Palais Clémenceau – 4, Place Noël Blache – 83000 Toulon
MALDOVAN IVAN Teodor – CH d’Hyères Marie Josée Tréffot – Avenue Maréchal Juin – 83400 Hyères
MOUCHOTTE Guillaume – les Lumières de la Ville – 15 avenue Gambetta – 83400 Hyères
RIVIERE Philippe – Clinique St-Michel – Place du 4 septembre – 83000 Toulon
SIMONET Gaetan – CHITS Ste Musse – 54 rue Henri Sainte Claire Deville – CS 31412 – 83056 Toulon Cedex.

E – DECES

DAMELE Ange – décédé le 28/07/2017
FALLAS Marie-Christine – décédée le 27/04/2017
LAHAYE Joël – décédé le 9/07/2017
LEONARDELLI Alain – décédé le 9/06/2017
MATHIEU Jean – décédé le 14/08/2017
ODE Jean-Louis – décédé le 23/08/2017
ROUX Philippe – décédé le 21/07/2017
TANGUY Annie – décédée le 3/07/2017

III – LES CONTRATS :

Article L4113-9 et suivants du code de la santé publique et article 83 du code de déontologie médicale : 31

IV - LE CONTENTIEUX DISCIPLINAIRE

A – AFFAIRES NOUVELLES

➤ **Litiges particuliers / médecins : 9**

B – AFFAIRES EN COURS – (art L. 4123-2 du CSP)

➤ **Entre particuliers et médecins : 11**

➤ **Entre Confrères : 2**

Les Membres Titulaires et Suppléants de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs Richard GUERIN – Gilbert DAVID – François LOUBIGNAC – Catherine THIEBAUT DEFAUX quittent la séance.

➤ **Entre Particuliers et médecins**

- **Plainte de Mme BM c /Dr MJP (Dr Le Gall)**

Mme BM en date du 13/06/2017 a déposé plainte à l'encontre du Dr MJP, ophtalmologiste à , pour avoir établi une attestation précisant qu'il la soignait depuis 2010, alors qu'elle était sa patiente depuis février 2012.

Elle dépose plainte « conformément à l'article 3 du code de déontologie médicale.

Par courrier en date du 17/07/2017, le cabinet PP, aux intérêts du Dr MJP, apportait les observations de ce dernier.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 31/07/2017 au siège du Conseil départemental pour examiner la plainte de Mme BM à l'encontre du Dr MJP.

Etaient présents les membres conciliateurs : les Drs LE GALL – PALLIER – HAGGAI - DAVID

Mme BM assistée de sa sœur Mme AG.

Maître CS représentant le Docteur MJP absent.

En conclusion, Mme BM explique à la commission de conciliation que c'est elle qui a transmis le courrier incriminé à la société d'assurance ce qui a entraîné un préjudice dans le cadre du contrat de prévoyance.

Elle précise par ailleurs qu'elle n'a eu aucun traitement par grip-maculaire par le Docteur U.

Elle souhaiterait que le Docteur MJP revienne sur ses déclarations et établisse un correctif.

En l'absence du Docteur MJP, Maître CS ne peut se prononcer en son nom, un procès-verbal de non-conciliation est rédigé.

Par courrier en date du 9/08/2017 le Docteur MJP a établi un certificat médical précisant l'historique de la prise en charge de Mme BM qui n'a pas satisfait la plaignante qui maintient sa plainte.

❖ **Délibéré :**

Compte tenu que le document incriminé était un courrier à destination du médecin conseil de la CPAM, et que ce dernier ne constituant pas en l'état un certificat médical, et qu'il a été transmis par la plaignante elle-même à sa société d'assurance, il est décidé de transmettre la plainte de Mme BM à l'encontre du Dr MJP avec un avis hautement défavorable à la Chambre disciplinaire de première Instance de la région PACA-Corse ».

- **Plainte de Maître CCD pour son client SA LM c/Dr BP (Dr Lecuyer)- retrait plainte**

Le 14/06/2017 Maître CCD pour son client la SA LM a déposé plainte à l'encontre du Docteur BP, médecin généraliste à, suite au certificat établi le 4/07/2016 pour Mme RB.

Elle demande une sanction à l'encontre du Dr BP pour manquement au code de déontologie médicale et souhaite qu'il établisse un nouveau certificat conforme à la déontologie médicale.

Par courrier du 3/07/2017, le Dr BP précise que le certificat a été établi pour la patiente dont il est le médecin depuis 30 ans et qu'il a constaté chez cette personne très investie dans son travail l'impact de problématique professionnelle sur son état psychologique l'amenant à un état dépressif sévère.

Le Dr BP reconnaît à la relecture du certificat qu'il a établi n'avoir aucun élément objectif imputant les conditions de travail de sa patiente dans le cadre de sa maladie hormis les dires de celle-ci.

Il se dit prêt à rédiger un nouveau certificat.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 20/07/2017 au siège du Conseil départemental pour examiner la plainte de Maître CCD pour son client la SA LM à l'encontre du Docteur BP.

Sont présents les membres conciliateurs : les Docteurs LECUYER – LION – VEYSSIERE - BENSEDRINE

Maitre DA représentant la SA LM est assistée de Melle ETE, avocate stagiaire.

Le Docteur BP ne se fait pas assister.

A l'issue de la discussion qui s'engage entre les parties, il apparaît que le Dr BP reconnaît avoir décrit dans son certificat un rapport de causalité entre le syndrome dépressif dont est victime sa patiente et ses rapports avec sa hiérarchie.

Il reconnaît en outre ne pas avoir été le témoin direct des dits rapports et n'avoir pas utilisé une formule au conditionnel qui apparaît en l'espèce comme indiquée.

Dans ce contexte, une conciliation est possible,

Un procès-verbal de conciliation est rédigé.

- **Plainte de Mme CF c/Dr EJM (Dr Lecuyer) – retrait plainte**

Le 5/04/2017 Mme CF a écrit au CNOM pour signaler que le Dr EJM, médecin à a refusé d'examiner son fils Léo, handicapé, et a congédié l'infirmière, sa fille, son fils et elle-même, sans autre forme de procès.

Suite au courrier du Conseil, Mme CF confirme sa plainte à l'encontre du Dr EJM le 29/05/2017.

Le 26/06/2017 le Dr EJM nous apporte ses observations par courriel.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 20/07/2017 au siège du Conseil départemental pour examiner la plainte de Mme CF à l'encontre du Docteur EJM.

Sont présents les membres conciliateurs : les Docteurs LECUYER – LION – VEYSSIERE - BENSEDRINE

Mme CF ne se fait pas assister.

Le Dr EJM ne se fait pas assister.

A l'issue de la discussion qui s'engage entre les parties, il apparaît que le fond du problème est essentiellement un manque de compréhension mutuelle.

Cette incompréhension étant levée par le dialogue qui s'instaure une conciliation apparaît possible.

Un procès-verbal de conciliation est donc rédigé.

- **Mme VV C/Dr AGM**

Le Dr LE GALL évoque la plainte de Mme VV c/Dr AGM, cette consœur ayant des problèmes de santé, la réunion de conciliation doit-elle être maintenue au 11/09/2017.

Pour des raisons de délais, il est décidé de maintenir la commission de conciliation du 11/09/17.

Dossier à revoir à la prochaine séance.

Plainte au titre de l'article L.4124-2 du code de la santé publique

- **Mme AE – Dr BR**

Madame AE met en cause le Dr BR dans le cadre de la prise en charge de son fils, Nolan, âgé de 22 mois par le service des urgences pédiatriques du CHITS à Toulon, le 8 mars 2017.

Un diagnostic de pathologie virale aurait été posé et le retour au domicile de l'enfant autorisé.

Le 10 mars 2017 l'état de son fils se serait aggravé et aurait justifié une hospitalisation en soins intensifs pédiatrique du Centre Hospitalier d'Hyères où un diagnostic de pneumopathie aurait été posé.

Madame AE reproche au Docteur BR de ne pas avoir mis son fils sous antibiotique le 8 mars 2017, considérant, selon les dires des pédiatres du CH d'Hyères, que la pneumopathie était visible sur les premières radios.

Le Docteur BR nous a adressé un compte rendu complet de la prise en charge de l'enfant par l'interne de garde sous sa supervision.

Le bilan sanguin montrait une absence d'hyperleucocytose, la radio du thorax interprétée par elle-même et le radiologue était considérée comme normale.

La bandelette urinaire était négative.

Un diagnostic d'affection virale à point d'appel rhinopharyngé a été posé.

❖ **Délibéré :**

« Conformément aux dispositions de l'article L.4124-2 du code de la santé publique, le Conseil départemental du Var de l'Ordre des Médecins a décidé de ne pas déposer plainte à l'encontre du Dr BR car aucun manquement à la déontologie médicale ne peut être retenu à son encontre. »

- Mme DF c/ Dr BL

A la suite de la plainte déposée par Mme DF à l'encontre du Dr BL, praticien hospitalier au, ce dernier nous a fait parvenir sa version des faits dans le cadre de l'article L4124-2 du code de la santé publique.

Il apparaît à la lecture de ce courrier que le Dr BL a bien examiné l'enfant DJ, qu'il a pris une photo de sa lésion cutanée dans un but pédagogique et de suivi, qu'il a mis en place une prise en charge médicale de l'enfant, même si cette dernière n'a pu faire immerger immédiatement le diagnostic.

❖ Délibéré :

Conformément aux dispositions de l'article L.4124-2 du code de la santé publique, le Conseil départemental du Var de l'Ordre des Médecins a décidé de ne pas déposer plainte à l'encontre du Dr BL car aucun manquement à la déontologie médicale ne peut être retenu à son encontre. »

Plainte confrères

- Dossier Dr DR

Le Dr LE GALL informe l'assemblée du comportement du Dr DR, médecin généraliste à, inscrit à notre Tableau depuis le 5/09/2016.

Le Dr DR a fait l'objet de deux signalements de M. et Mme T. et de M. et Mme V. concernant des interrogations sur des modalités de facturations d'actes de consultations, notamment allégations de double facturation à deux dates différentes pour une seule et même consultation.

Le Dr DR a été reçu par les Drs TUFFERY et ISNARDON au siège du Conseil de l'Ordre le 22 juin 2017 à propos de ces anomalies tarifaires.

Après avoir entendu ses explications, les Drs ISNARDON et TUFFERY lui ont conseillé :

- de revoir sa façon de calculer les honoraires et de respecter la nomenclature
- de prendre une secrétaire ou un secrétariat téléphonique afin d'alléger sa charge de travail
- de respecter les horaires d'ouverture de son cabinet pour se ménager
- de régler au plus vite son problème de télétransmission
- de refaire les feuilles de soins de la patiente afin qu'elle soit remboursée

Des explications lui ont été également apportées concernant la cotation des urgences et il lui a été rappelé que la signature de la convention signifiait que l'on respectait les consignes tarifaires du secteur 1 en contrepartie d'un allègement des charges.

Le Docteur DR a reconnu ses erreurs et s'engage à les rectifier.

Le Conseil est destinataire de deux plaintes, l'une concernant de nouveau un problème de facturation d'actes, plainte de M. et Mme B. en date du 5/07/2017 et une seconde en date du 7/08/2017 émanant de Mme MN concernant la problématique d'occupation sans titre ni droit de son logement et non-paiement des loyers.

Ces deux plaintes font actuellement l'objet du traitement selon les dispositions de l'article L.4123.2 du code de la santé publique.

En ce qui concerne la plainte de Mme MN le Conseil départemental est destinataire d'une décision du Tribunal des référés de Draguignan en date du 6/06/2017 prononçant l'expulsion du Docteur DR et de sa compagne Mme C. et condamnant ce dernier à verser une indemnité d'occupation de 20000€ assortie d'une indemnité d'occupation de 2500€ par mois jusqu'à libération complète des lieux.

Le Dr DR a déjà fait l'objet d'un commandement de payer des loyers dans les Alpes maritimes en date du 16/12/2014.

Le Dr DR a par ailleurs aussi fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire en date du 10/06/2009 prononcée par le TGI de Lyon (un passif déclaré de 834480€), et clôturée le 8/03/2016 pour insuffisance d'actifs.

❖ Délibéré :

Il est décidé de déposer plainte à l'encontre du Dr DR pour non-respect des dispositions des articles R.4127- 3 et R.4127-31 du code de la santé publique auprès de la chambre disciplinaire de première instance du Conseil Régional PACA-Corse.

Conciliation article R.4127-56 du code de la santé publique

Dr LPC et Dr BA

Le Dr BA a été collaboratrice du Dr LPC du 10/03/2014 jusqu'au 2/07/2017.

Le Dr BA met fin à son contrat de collaboration suite à un refus de congés pour les fêtes de fin d'année.

Le Litige entre ces deux confrères repose sur :

Dr BA comptabilité non mise à jour,

Dr LPC remise des dossiers médicaux aux patients du Dr BA.

Les patients étant pris en otage dans cette affaire, le Dr JOUAN décide de rencontrer au siège du Conseil ces 2 confrères, le 21/08/2017.

Un délai leur est donné pour mettre en place une procédure de conciliation conformément aux dispositions de l'article R.4127-56 du code de la santé publique, s'ils ne règlent pas entre eux leurs différends d'ici le 15/09/2017.

Dossier à suivre

Les Membres Titulaires et Suppléants de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs Richard GUERIN – Gilbert DAVID - François LOUBIGNAC – Catherine THIEBAUT DEFAUX réintègrent la séance.

V – RELATIONS MEDECINS INDUSTRIE

Contrats intervenant : 8

Etudes et Congrès : 17

Réunions du soir: 2

Courrier du CNOM du 12 juillet 2017 concernant les RMI

Il est précisé le rôle du Conseil départemental sur les contrats médecins-industries du médicament et du dispositif médical.

Le Conseil départemental doit rendre une réponse uniquement pour les réunions médicales locales destinées aux médecins d'un seul département, à l'exception des congrès, des symposiums qui seront à traiter par le CNOM, et les conventions avec honoraires destinées aux médecins d'un seul département.

VI – CONTENTIEUX DES ASSURANCES SOCIALES ET DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE

Chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des Médecins de PACA-Corse

Ordonnance du 10 Juillet 2017

SARL I c/DR CX

« La plainte de la Sarl I à l'encontre du Dr CX est rejetée comme irrecevable ».

Audience du 19/05/2017 - Décision rendue publique par affichage le 3/07/2017

M. BM c/Dr BC :

« La sanction de l'avertissement est prononcée à l'encontre du Dr BC ».

Mme DS c/Dr TJN :

« La plainte déposée par Mme DS à l'encontre du Dr TJN est rejetée ».

Audience du 16/06/2017 - Décision rendue publique par affichage le 20/07/2017

M.TT c/Dr TT

« La plainte déposée par M. TT à l'encontre du Dr TT est rejetée ».

Mme VF c/Dr GA

« La plainte déposée par Mme VF à l'encontre du Dr GA est rejetée ».

Mme DPS c/Dr BM

« La plainte déposée par Mme DPS à l'encontre du Dr BM est rejetée.
Une amende de mille euros est infligée à Mme DPS. »

Mme SA c/Dr JT

« La plainte déposée par Mme SA à l'encontre du Dr JT est rejetée. »

VII – TRESORERIE

Circulaire 2017-039 relative à l'application de la charte de partenariat CNOM/Associations régionales d'entraide

Le Dr VEYSSIERE BERTRAND donne lecture du courrier adressé au Dr MORALI, Président de la commission d'entraide suite à la circulaire de juillet 2017, lui demandant le mode de fonctionnement et l'adhésion à l'organisme d'entraide choisi, et le montant versé.

VIII – COMMISSION ADMINISTRATIVE

➤ **LME Administratif :**

- Dr VAN EECKE Caroline – Maison de retraite du Cap Sicié – la Seyne sur mer

Le Dr Van EECKE, Médecin généraliste à La Seyne, exercera à mi-temps en tant que médecin coordonnateur à la Maison de retraite du Cap Sicié à La Seyne un avis favorable est prononcé (contrat transmis).

- SCP Drs ESTUBLIER Nicolas – Werner VAN KERCKOVEN : ORL et Chirurgie cervico-faciale à Clinique St-Jean (actes techniques)

Un avis favorable est prononcé pour la demande de LME de la SCP des Drs ESTUBLIER Nicolas et Werner VAN KERCKOVEN, pour effectuer leurs actes techniques à la Clinique St-Jean à Toulon (contrats communiqués).

➤ **LME – Article R.4127-85 du code de la Santé Publique**

- Courrier du Dr CC concernant le LME du Dr GHIBAUDO Christophe à Tourrettes – Chirurgie Urologique

Le Dr CC en date du 27/07/2017 a écrit à la Commission d'appel en matière administrative pour demander le retrait de l'autorisation du site du Dr GHIBAUDO Christophe donnée à notre séance du 3 octobre 2016.

Le Conseil National nous transmet son courrier le 2/08/2017 pour suite à donner, s'agissant d'une demande de retrait d'autorisation de site distinct, c'est à notre Conseil qu'il appartient de se prononcer en premier ressort.

Le Dr CC demande ce retrait, car le 8 mars 2010, le Conseil départemental du Var lui avait signifié un avis défavorable pour sa demande de site distinct sur la commune de Fayence, ainsi que le Conseil National après appel en date du 17/06/2010.

L'autorisation d'exercice en lieu multiple avait été délivrée au Dr GHIBAUDO Christophe en date du 3/10/2016 compte tenu de l'évolution démographique sur le secteur de Tourrettes. Après discussion, les membres de la séance plénière décident de maintenir le site du Dr GHIBAUDO Christophe à Tourrettes.

Le Dr CC sera informé de cette décision, et des éventuelles voix de recours.

- Dr RINALDI Antonio – Chirurgie pédiatrique (urologie) – Clinique St-Jean- TOULON

Le Dr RINALDI Antonio, chirurgien pédiatrique, inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des médecins des Bouches du Rhône, sollicite le Conseil départemental du Var de l'Ordre des médecins pour un exercice en lieu multiple à Toulon, à la Clinique St-Jean à raison d'une demi-journée par mois pour des consultations de chirurgie pédiatrique et urologie pédiatrique.

Avant de se prononcer, il est décidé d'interroger les urologues de la Clinique St-Jean pour cet exercice.

Dossier à revoir.

➤ **PDS**

- **Demande de retrait de la PDS du secteur d'AUPS du Dr AS**

Le Dr AS en date du 2/08/2017 nous demande de la retirer du tableau de garde du secteur d'AUPS à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le conseil prend note de sa demande, et l'enregistre comme médecin non volontaire pour la permanence de soins.

Il sera rappelé au Dr AS qu'en tant que médecin non volontaire, il est possible qu'elle soit réquisitionnée en cas de carence de médecin de garde sur le secteur.

- **Demande exemption de PDS du Dr CD – Comps sur Artuby**

Le Docteur CD, médecin généraliste nous demande une exemption de garde pour des raisons de santé.

Une réunion de bureau le jeudi 20 juillet 2017 dont les membres étaient les Drs LECUYER – LION – ALIMI – ISNARDON – TUFFERY – BENSEDRINE – VEYSSIERE a examiné ce dossier.

Il a été décidé :

« Au regard des éléments du dossier médical du Dr CD, une exemption de garde lui a été accordée à compter du 20 juillet 2017 et pour une durée d'un an. »

Cette décision est entérinée à notre séance plénière.

➤ **REPLACEMENTS**

- **Remplacements effectués par les étudiants en médecine titulaire d'une licence de remplacement**

Nom remplacé	Nom étudiant remplaçant	Prénom étudiant	Date de début	Date de fin
ABAD	SAUVAN	REMI	03/04/2017	10/07/2017
ABAD	SAUVAN	REMI	10/07/2017	19/08/2017
AGULHON	LONGOUR	APOLLINE	31/07/2017	04/08/2017
ALEXIS	FOUQUERE	BENOIT	14/08/2017	19/08/2017
ALEXIS	FOUQUERE	BENOIT	04/07/2017	04/07/2017
ANDREOTTI	MAILLARD	ROMAIN	29/07/2017	12/08/2017
ANTOINE	DUPONT	ANTHONY	14/08/2017	25/08/2017
ASPE	BERNARD	JEROME	10/07/2017	15/07/2017
ASSORIN	COLIN	ADRIEN	07/08/2017	20/08/2017
AUDREN	DELECOURT	CAMILLE	26/08/2017	02/09/2017
BASILE	FRAISSE	MEGAN	05/09/2017	19/10/2017
BASILE	FRAISSE	MEGAN	25/07/2017	27/07/2017
BEAUVAIS	BENAMU	WILLIAM	15/07/2017	14/08/2017
BEDU	TOZZA	CECILE	03/08/2017	02/09/2017
BELLIOL	HASSAN	ANNABELLE	22/08/2017	22/08/2017
BERNARD	FONDA	JULIE	12/07/2017	26/07/2017
BERNARD	FONDA	JULIE	02/08/2017	30/08/2017
BLEIN	DEBAES	VALERIE	15/07/2017	28/07/2017
BORDES	PAL	AMANDINE	28/08/2017	01/09/2017

BOUDARD	BETTEX	QUENTIN	18/08/2017	21/08/2017
BOURIAUX	BENAMU	WILLIAM	20/07/2017	25/07/2017
BRACQUART	DELON	MATHILDE	16/08/2017	01/09/2017
CARON	WEISS	ANDREA	31/07/2017	19/08/2017
CHABRIER	ALLOUARD	LAURIE	01/08/2017	04/08/2017
CHARLOT	COLIN	ADRIEN	10/07/2017	31/07/2017
COLLAS	TALARON	CELINE	17/08/2017	26/08/2017
COLOMBANI-GUTNECHT	POILLON	CHARLOTTE	10/07/2017	12/07/2017
CRISTOFARO	CHAABANE	MOHEDDINE	31/07/2017	07/08/2017
CROUZET	SEGHIR	SOFIANE	16/08/2017	26/08/2017
DAUSSET	VOLPELLIERE	GEROME	07/09/2017	21/09/2017
DE BENGY-PUYVALLEE	TALARON	CELINE	07/08/2017	16/08/2017
DECROOCQ	MAGNIER	AUORE	01/08/2017	31/10/2017
DHO	DHO	EMMANUEL	24/07/2017	29/07/2017
DHO	DHO	EMMANUEL	04/09/2017	16/09/2017
DITTO	MAILLARD	ROMAIN	03/07/2017	13/07/2017
DITTO	MAILLARD	ROMAIN	14/08/2017	25/08/2017
DUGAS-LE GUYADER	BENAMU	WILLIAM	03/07/2017	13/07/2017
DUMOULIN	LONGOUR	APOLLINE	07/08/2017	11/08/2017
DURAND	BRIAT	BENJAMIN	28/08/2017	10/09/2017
DURAND	BRIAT	BENJAMIN	10/08/2017	11/08/2017
DURAND	CORTOT	MARIE	11/08/2017	14/08/2017
EMONT	FEDERICI	MARINE	10/08/2017	11/08/2017
ESCOFFIER	GUIS	CLEMENTINE	16/08/2017	16/08/2017
ESCOFFIER	SPEYBROUCK	ANNE	18/08/2017	18/08/2017
FORNERI	DORION	PIERRE	28/08/2017	09/09/2017
FORNERI	DORION	PIERRE	10/07/2017	22/07/2017
FRESNEL-RAUCOULES	DOMANGE	IRIS	20/07/2017	02/08/2017
FREYRIA	ALLOUARD	LAURIE	10/07/2017	26/07/2017
FREYRIA	SCHLAMA	FRANCOIS-ELIE	17/07/2017	17/08/2017
GABLE	CLAERBOUT	MARINE	20/08/2017	30/08/2017
GABLE	JOFFRE	GREGORY	14/08/2017	28/08/2017
GABLE	SALA	BASTIEN	24/08/2017	25/08/2017
GABLE	SEGHIRI-LAUHEA	SARAH	22/08/2017	22/08/2017
GIROD	BENHAMOU	DAVY	26/06/2017	12/07/2017
GRAGNON	CONTIE	NICOLAS	14/08/2017	14/08/2017
GUERRERO	SAROUTI - LUNGO	NAWEL	10/06/2017	22/09/2017
GUET	PECHAYRE	THIBAUD	31/08/2017	01/09/2017
GUET	PECHAYRE	THIBAUD	25/08/2017	26/08/2017
GUET	SETTI	JEAN-LOUP	01/07/2017	03/07/2017
GUIDA	ABCAYA	JULIEN	05/08/2017	18/08/2017
GUILLIEN	DOMANGE	IRIS	18/05/2017	08/07/2017
HADJOU DJ	GODEFROY	CHARLINE	17/07/2017	21/07/2017
HENTZ	HENTZ	QUENTIN	14/07/2017	04/08/2017
HOURS	BENAMU	WILLIAM	28/08/2017	02/09/2017
HUMBERT	CLAERBOUT	MARINE	20/09/2017	30/09/2017
HUMBERT	CLAERBOUT	MARINE	12/07/2017	18/07/2017

HUMBERT	CLAERBOUT	MARINE	09/08/2017	09/08/2017
HUMBERT	GUIGNARD	DIMITRI	09/09/2017	13/09/2017
HUMBERT	GUIGNARD	DIMITRI	05/07/2017	28/07/2017
HUMBERT	GUIGNARD	DIMITRI	01/08/2017	31/08/2017
HUMBERT	JOFFRE	GREGORY	08/08/2017	16/08/2017
HUMBERT	LAMBERT	CEDRIC	10/07/2017	11/07/2017
HUMBERT	PLATNIC	ALFRED	22/09/2017	23/09/2017
HUMBERT	PLATNIC	ALFRED	03/07/2017	14/07/2017
HUMBERT	PLATNIC	ALFRED	04/08/2017	05/08/2017
HUMBERT	SOURY	MARIE	17/08/2017	17/08/2017
JARD	VERDINO	VINCENT-JEAN	10/07/2017	22/07/2017
JUGLARD	SEGHIR	SOFIANE	07/08/2017	11/08/2017
LAGARDE	FONDA	JULIE	05/08/2017	26/08/2017
LAGARDE	SOSSON	AMANDINE	22/07/2017	29/07/2017
LAURE	FONDA	JULIE	21/08/2017	25/08/2017
LAURE	FONDA	JULIE	03/08/2017	31/08/2017
LAURE	FONDA	JULIE	06/09/2017	27/09/2017
LE GAY	AKL	LEON	08/09/2017	09/09/2017
LE GAY	CLAERBOUT	MARINE	03/09/2017	29/09/2017
LE GAY	CLAERBOUT	MARINE	19/08/2017	19/08/2017
LE GAY	JOFFRE	GREGORY	21/09/2017	22/09/2017
LE GAY	JOFFRE	GREGORY	13/08/2017	30/08/2017
LE GAY	MARNET	ANTOINE	29/09/2017	30/09/2017
LE GAY	PLATNIC	ALFRED	15/09/2017	16/09/2017
LE GAY	PLATNIC	ALFRED	06/08/2017	15/08/2017
LE GAY	SALA	BASTIEN	10/09/2017	11/09/2017
LE GAY	SALA	BASTIEN	09/08/2017	09/08/2017
LE GAY	SEGHIRI-LAUHEA	SARAH	04/08/2017	25/08/2017
LE PENNETIER	CORTOT	MARIE	12/07/2017	26/07/2017
LE ROUGE	BALS	NICOLAS	03/07/2017	15/07/2017
LOMBARD	TALARON	CELINE	25/07/2017	29/07/2017
MARCHES	COLIN	ADRIEN	26/06/2017	30/06/2017
MEYER	FONTVIEILLE	COLIN	29/08/2017	01/09/2017
MOUNIER-ANTOINE	DOMANGE	IRIS	04/08/2017	04/08/2017
MOUNIER-ANTOINE	DOMANGE	IRIS	17/07/2017	02/09/2017
NACASS	BELZ	MARION	05/07/2017	29/07/2017
NADAL	L'HERITIER	SERGE	17/07/2017	18/08/2017
NATAF-MAURIN	DELECOURT	CAMILLE	31/08/2017	31/08/2017
NICOLAS	GODEFROY	CHARLINE	14/08/2017	26/08/2017
PERNOD	SETTI	JEAN-LOUP	29/08/2017	30/08/2017
PEYRAUD	DEBAES	VALERIE	08/07/2017	13/07/2017
PICAUD	MOREAU	BASTIEN	05/07/2017	07/07/2017
PESU	PLATNIC	ALFRED	16/08/2017	16/08/2017
PESU	PLATNIC	ALFRED	23/08/2017	23/08/2017
POUJOL	BOTREAU-ROUSSEL BONNETERRE	HELOISE	31/07/2017	12/08/2017
QUEZEDE	TALARON	CELINE	17/07/2017	20/07/2017
RAMAGE	CORTOT	MARIE	10/07/2017	11/07/2017

RICHEZ	FONDA	JULIE	08/09/2017	29/09/2017
RICHEZ	FONDA	JULIE	04/08/2017	18/08/2017
RODRIGUEZ	KARIMOVA	SANUBAR	24/07/2017	29/07/2017
SARAFIAN	FOUQUERE	BENOIT	27/06/2017	27/06/2017
SARFATI	ESPOSITO-VALAT	FRANCESCO	07/08/2017	08/08/2017
SARFATI	ESPOSITO-VALAT	FRANCESCO	26/08/2017	26/08/2017
SAULI	LIONNET	MATHIEU	14/08/2017	01/09/2017
SCHIANO DE COLELLA	MAILLARD	ROMAIN	17/07/2017	28/07/2017
SIBI	BAURET	GAELE	06/07/2017	18/07/2017
SULTAN	BAURET	GAELE	29/07/2017	20/08/2017
TCHENIO	BETTEX	QUENTIN	07/08/2017	11/08/2017
TERRASSON	FOUQUERE	BENOIT	25/09/2017	07/10/2017
THOMAS	BETTEX	QUENTIN	10/07/2017	13/07/2017
THOMAS	ERAUD	JULIA	05/07/2017	07/07/2017
THOMAS	MESGUICH	FLORENCE	23/06/2017	26/06/2017
TOLEDANO	BETTEX	QUENTIN	21/07/2017	24/07/2017
TORMEN	DOMANGE	IRIS	07/08/2017	09/09/2017
TUFFERY	MARDON	CLAIRE	22/07/2017	26/08/2017
VERDIER	L'HEUDE	AMELIE	31/07/2017	05/08/2017
VERGOS	ABCAYA	JULIEN	29/07/2017	20/08/2017
VERGOS	ABCAYA	JULIEN	15/07/2017	15/07/2017
VERSAVEAU-METIN	ABCAYA	JULIEN	13/07/2017	18/07/2017
VIBOUD	AKL	LEON	15/07/2017	21/07/2017
VIBOUD	CAILLAUD	VIRGINIE	11/08/2017	11/08/2017
VIBOUD	CLAERBOUT	MARINE	23/08/2017	24/08/2017
VIBOUD	GUIGNARD	DIMITRI	03/07/2017	04/07/2017
VIBOUD	JOFFRE	GREGORY	01/07/2017	27/07/2017
VIBOUD	JOFFRE	GREGORY	17/08/2017	20/08/2017
VIBOUD	LAMBERT	CEDRIC	16/07/2017	16/07/2017
VIBOUD	MARNET	ANTOINE	07/07/2017	17/07/2017
VIBOUD	SALA	BASTIEN	09/07/2017	19/07/2017
VIBOUD	SALA	BASTIEN	02/08/2017	22/08/2017
VIBOUD	SEGHIRI-LAUHEA	SARAH	11/07/2017	29/07/2017
VIBOUD	SEGHIRI-LAUHEA	SARAH	13/08/2017	21/08/2017
VIBOUD	SOURY	MARIE	01/07/2017	01/07/2017

CONTRATS REMPLACEMENTS REGULIERS JUILLET AOUT 2017				
REPLACE	REPLACANT	DATE	JOURS	MOTIF
ASSORIN	COLIN	1/03 au 1/06/17	VENDREDI	SURMENAGE
ASSORIN	COLIN	2/06 au 1/09/17	VENDREDI	SURMENAGE
COLOMBO	BALS	2/08 au 1/11/17	MARDI MERCREDI	MALADIE
			ET JEUDI	
CHEYNIER	NASI	1/07 au 1/09	SAMEDI	SURCHARGE
DELONCA	GASPAR	1/06 AU 1/09/17	VENDREDI	VUE ASSOCIATION
ROLLET LAUTRAITE	RAVAULT	4/05 AU 2/08/17	2 JOURS	SURMENAGE

VEYSSIERE BERTRAND	FOHET	10/7 au 10/10/17	MARDI	RAISONS FAMILIALES
AIMAR	YEZOU	1/7 au 30/09/17	MERCREDI VENDREDI	SURCHARGE
ARNAUD	KOJCHEN	11/09 au 31/10/17	2 JOURS	VUE ASSOCIATION
DELSART	AMEDEO	5/07 au 31/08/17	2 JOURS ET DEMI	MALADIE
FLIN	BONHOMME	29/8 au 29/11/17	MARDI	VUE ASSOCIATION
NAYRAND	KEZACHIAN GASPERINI	4/08 au 31/10/17	MARDI	FORMATION
SARFATI	NEFZAOUI	4/07 au 3/10/17	MARDI	FORMATION
SCHATZKINE	DURAND	15/09 au 15/10/17	VENDREDI	VUE ASSOCIATION
SEVE	BLANQUART	6/08 AU 4/11/17	SAMEDI	SURMENAGE
ASPE	MAUREL	13/09 AU 13/12/2017	4 DEMI-JOURNEES	RAISONS DE SANTE
OGER	SIBIEANU	31/08 AU 2/11/17	JEUDI ET SAMEDI	SURCHARGE

IX –QUESTIONS DIVERSES

Commissions de l'activité libérale des Hospices Civils de Lyon – Hôpital Renée Sabran à GIENS :

Le **Dr Francis ROUX** est nommé pour représenter le Conseil départemental du Var de l'Ordre des médecins au sein de cette commission.

X – Questions apportées par les membres

Courrier de la CPAM concernant les possibilités d'ester en justice pour le Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins conformément aux dispositions de l'article L.4123-1 du code de la santé publique.

Nous informerons la CPAM que ce type de procédure reste exceptionnel, voire inexistant, et que si une décision définitive était susceptible d'influer sur les modalités d'exercice d'un médecin inscrit à notre Tableau, elle en serait informée immédiatement.

- Evaluation de la maîtrise de la langue française

Le Dr THIEBAUT DEFAUX présente sa nouvelle fiche d'évaluation de la maîtrise de la langue française qui sera diffusée aux Conseils départementaux et évoquée au prochain Comité de coordinateur PACA-Corse fin septembre.

- Courrier du Dr C. concernant son exercice au SSDIS du Var

Le courrier du Dr C. est évoqué pour avoir l'avis du Dr ETIENNE, médecin du travail, afin de lui apporter une réponse sur sa demande afin d'obtenir sa qualification en médecine du travail ou une équivalence.

- Courrier d'une patiente adressé au Dr TUFFERY concernant le Dr BM

Le courrier de Mme L. est évoqué concernant le cabinet du Dr BM.
Il est demandé que Mme L. adresse ce courrier au Conseil sans donner le nom de son médecin traitant.
Dossier à suivre.

Le Dr JOUAN évoque le problème du local de la SCI FORUM MEDICAL et demande l'accord du Conseil pour remettre en vente ce local qui ne sert pratiquement pas.
Un avis favorable est donné pour la mise en vente de ce local.

XI- INFORMATIONS GENERALES

Circulaires CNOM

06/07/2017 Logiciel de gestion courrier

06/07/2017 Contrats types : Adjoint/Assistant
06/07/2017 Perte de licence de remplacement de M. BAILLEUX
20/07/2017 Vaccins VHB pour adultes 2017
24/07/2017 Radiation pour convenance personnelle des médecins par des tiers
08/08/2017 Perte de licence de remplacement de M. Debes

Séance levée à 23h

Prochaine séance plénière 2 octobre 2017

Docteur Jean-Luc LE GALL
Secrétaire Général Adjoint.